

Annexe 1 – Fiche de poste enseignant en CEF

Intitulé du poste	Enseignant en centre éducatif fermé
Mission générale	Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.
Localisation du poste	CEF de et adresse du centre
Cadre générale	Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de à ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.
Fonctions	 Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli. Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition. Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation. Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.
Compétences	 Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux. La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés. La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe. La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation. La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité. Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale. La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.
Pre-requis (diplômes ou expérience)	 Enseignant du premier ou du second degré Être titulaire du Cappei Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
Contact	IENASH